

Meuse info

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents

Belgique - België
P.P. - P.B.
4260 Braives
BC 33761

N° 51 (Trimestriel) | Septembre 2024

& affluents

P913055



sommaire

La Meuse en crue à Fallais

Actualités du CRMA 2 - Actualités des comités locaux 7
Focus : réagir en cas de pollution 12 - Carte d'Identité du Rau d'Asse 14
En bref : Présentation des nouveaux collègues 15

Actualités du CRMA

1

Gestion des inondations sur la Meuse aval et en Wallonie

Actualités du CRMA



Relance du Comité Technique par Sous-Bassin Hydrographique (CTSBH)

Le Contrat de Rivière Meuse Aval a récemment relancé son CTSBH, une structure de concertation essentielle réunissant tous les acteurs concernés par la gestion des inondations. Ce groupe de travail joue un rôle crucial en facilitant le dialogue entre le Service Public de Wallonie (SPW), les Provinces, les Communes, et divers partenaires publics et privés.

Le CTSBH du 19 juin dernier a vu la participation active de 65 personnes représentant ces différents partenaires, incluant 32 communes du sous-bassin hydrographique de la Meuse Aval. Cette réunion marque une étape importante dans la coordination des efforts pour rendre le territoire plus résilient face aux risques d'inondation.

Droits de tirage des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

La relance de ce CTSBH arrive à point nommé, alors que les communes bénéficiaires entrent dans la dernière ligne droite pour l'utilisation de la **subvention de lutte contre les inondations (droits de tirage des PGRI)**. Cette subvention de 71.200.000 €, répartie en deux enveloppes, vise à permettre aux communes wallonnes de mettre en œuvre ou de poursuivre les mesures programmées dans les PGRI et de développer de nouveaux projets en cohérence avec les orientations stratégiques de chaque sous-bassin.

L'équipe thématique « inondations » de la Région Wallonne évalue chaque demande communale au cas par cas, en prenant en compte le contexte, l'historique d'inondation, le respect des bonnes pratiques et la solidarité amont-aval. Les dernières propositions de projets devront être envoyées pour le 31 décembre 2024.





Conseillers.ières en érosion des sols - ©Natagriwal

Accompagnement personnalisé pour les agriculteurs.trices

L'érosion hydrique touche particulièrement les sols agricoles en Wallonie, causant des dégâts, réduisant la productivité et accentuant les inondations et coulées boueuses. Dans la continuité de la «convention inondation» entre le SPW et les CR de Wallonie, Natagriwal a été chargé de développer un service de conseil en protection des sols afin de proposer des moyens de lutte contre ce phénomène

d'érosion. Les conseillers de terrain offrent un diagnostic du risque érosif, une analyse des solutions et subsides associés, ainsi qu'un suivi des solutions adaptées.

Tous les agriculteurs.trices peuvent bénéficier de ce service gratuit. Pour en savoir plus ou prendre rendez-vous, contactez votre conseiller régional au : **0497/05.46.50** ou visitez **natagriwal.be**

Convention «Culture du Risque Inondations»

Ces initiatives décrites s'inscrivent dans la dynamique de la **Convention «Culture du Risque Inondations»** initiée par la Région Wallonne. Ce cadre stratégique, élaboré en partenariat avec les 14 Contrats de Rivière de Wallonie, vise à renforcer la résilience des territoires face aux inondations. L'objectif est de sensibiliser les citoyens, les collectivités, et les acteurs locaux aux risques d'inondation, et de les préparer à mieux réagir lors de crises. En apportant une réponse globale et concertée aux défis liés aux inondations, cette convention encourage la prévention, la sensibilisation, la solidarité et la mise en œuvre d'actions concrètes pour minimiser les impacts sur les zones à risque.

Les Contrats de Rivières de Wallonie vous informe dans le cadre de la Convention «Culture du Risque Inondations»



2 Bilan des chantiers de gestion de la balsamine de l'Himalaya : éradication en bonne voie sur la Mehaigne

Durant le mois de juillet et comme chaque année, l'équipe du CRMA, en collaboration avec des étudiants jobistes, les agents des communaux et divers partenaires, a poursuivi sa lutte contre la balsamine de l'Himalaya, une Espèce Exotique Envahissante. Les actions réalisées comprenaient des arrachages et des suivis dans nos cours d'eau pour limiter l'impact de cette plante.

Bilan des actions de gestion



130 km de cours d'eau parcourus par l'équipe du CRMA, les étudiants et les partenaires



292 points noirs gérés



913 heures de gestion



Très bonne nouvelle : éradication de la Balsamine de l'Himalaya sur six tronçons de la Mehaigne

Les campagnes d'arrachage, lancées en 2012, continuent de porter leurs fruits particulièrement le long de la Mehaigne et de ses affluents : à part une cinquantaine d'individus arrachés en amont du village de Branchon, aucune balsamine de l'Himalaya n'a été observé sur les 50km de cours d'eau parcourus habituellement.

Six tronçons en sont par ailleurs débarassés depuis 2019 : Mehaigne à Saint Denis, Nachaux à Aische-en-Refail, Coria à Warêt-la-Chaussée, Cortil-Wodon, Mehaigne à Wasseiges et Hosdent. L'espèce peut donc être considérée comme éradiquée dans ces zones.

Bien que cette réussite soit un grand pas en avant, il est crucial de rester vigilant. Le travail de gestion se poursuivra sur l'ensemble de la Meuse Aval, avec une attention particulière à la sensibilisation des communes et des citoyens pour éviter toute nouvelle infestation.



3 Stop aux Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) : appel à l'action pour protéger nos milieux aquatiques !

Les mares et les étangs sont des écosystèmes précieux où la faune et la flore indigènes prospèrent naturellement. Toutefois, ces milieux peuvent être envahis par des EEE, qui menacent leur équilibre écologique. Ces plantes, telles que la crassule des étangs (*Crassula helmsii*), l'hydrocotyle fausse-renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides*), les jussies à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*) ou rampantes (*Ludwigia peploides*), le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) et autres peuvent rapidement étouffer la végétation locale, bloquer la lumière et réduire la biodiversité aquatique. Certaines EEE animales, comme l'écrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*), ont également un impact négatif sur les zones humides : compétitions avec d'autres espèces, modification du milieu...

L'importance de la vigilance et de l'action collective

Pour éviter leur prolifération, il est essentiel de prendre des mesures préventives. Ainsi, les propriétaires de plans d'eau sont encouragés à se renseigner avant d'introduire de nouvelles espèces de plantes/animaux et à privilégier les espèces indigènes adaptées à leur milieu. Ils sont également invités à vérifier régulièrement si des espèces exotiques envahissantes n'ont pas colonisé leur milieu aquatique. Plus d'infos sur : stopenvahissantes.be.



Gestion de la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)

Comment agir ?

Si vous possédez un plan d'eau ou si vous êtes conscient de la présence d'EEE, nous vous invitons à nous contacter. Nous proposons des visites pour analyser les plans d'eau, identifier les EEE potentielles et fournir des conseils sur les méthodes de gestion efficaces.

Pour obtenir de l'aide ou des conseils, consultez le site stopenvahissantes.be et notre chargée de mission invasives, **Annabelle Gigot**, au **0474/52.09.36**, ou par mail à invasives@meuseval.be.



4 Visite enrichissante de l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP)

Le CRMA a récemment eu l'honneur d'être accueilli dans les locaux de l'ISSeP, laboratoire de référence en Wallonie. L'ISSeP est dédié à la recherche scientifique et à l'analyse environnementale. Sa mission est de fournir des données et des analyses précises pour améliorer notre compréhension et notre gestion de l'environnement.

Après une présentation des activités et une visite des laboratoires, un partenariat a été envisagé. L'ISSeP et le CRMA partagent des objectifs communs en tant que producteurs de données pour la Direction des Eaux de Surface du SPW.



L'ISSeP a montré un grand intérêt pour l'inventaire du CRMA. Des collaborations futures pourraient être convenues, incluant une présentation devant leur Groupe de Travail Eau et une éventuelle participation aux prochaines Journées Wallonnes de l'Eau.

Cette rencontre marque le début d'une collaboration potentielle qui pourrait renforcer nos efforts pour la protection et la gestion des ressources en eau en Wallonie.



5 Journée de formation «Animation Nature» au CRMA

Le 18 juin, Ludivine Janssens, notre chargée des animations au CRMA, a orchestré une formation «Animation Nature», réunissant 18 participants, dont 9 bénévoles et futurs bénévoles aux côtés de 9 membres de l'équipe du CRMA. Cette journée a permis à chacun de booster ses compétences en éducation environnementale.

Au programme :

- Des activités interactives pour appréhender les techniques d'animation nature.
- Des jeux pratiques sur la chaîne alimentaire de l'écosystème « rivière » pour enrichir l'animation Indices biotiques.
- Des approches innovantes pour animer un groupe au moyen d'une maquette et apprendre à présenter les stations d'épuration et leur fonctionnement.

Nous avons hâte de présenter ces animations aux enfants du bassin de la Meuse Aval !



Vous êtes enseignant et vous souhaitez accueillir une animation dans votre classe ? N'hésitez pas à visiter notre page «animation» sur www.meuseaval.be et à nous contacter au :

**085/61.21.40 - 0499/70.82.99
ou sur animation@meuseaval.be**

Actualités des comités locaux

Actualités du comité local Mehaigne

RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DANS LA VALLÉE DE LA MEHAIGNE



En octobre 2022, un projet de réhabilitation environnementale d'envergure a été mené dans la vallée de la Mehaigne. Cette initiative a été réalisée près d'Ambresin, au sein de la prairie marécageuse des Moyères, un Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB). Cette initiative, financé par le Programme Wallon de Développement Rural (PWDR), en collaboration avec le propriétaire du site, la Commune de Wasseiges et l'asbl Natagriwal, vise à préserver la biodiversité et à renforcer la résilience aux inondations.



Bécassine des marais - *Gallinago gallinago*

Préservation d'espèces rares

L'un des objectifs principaux de ce projet est la préservation d'espèces animales rares telles que la bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) et la sarcelle d'hiver (*Anas crecca*). Ces espèces, menacées par la dégradation de leurs habitats naturels, trouvent dans la prairie marécageuse des Moyères un refuge propice à leur survie et à leur reproduction.

Observation insolite

Récemment, lors d'une visite sur le site, nous avons eu la joie de constater le succès de cette restauration écologique : la nidification rare d'un couple de Tadornes de Belon (*Tadorna tadorna*). Cet événement est particulièrement significatif, car le Tadorne de Belon est une espèce protégée en régression en Wallonie. La présence de ce couple nicheur témoigne de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du retour d'une biodiversité riche et variée.

Ce projet de restauration écologique illustre l'importance des initiatives locales pour la conservation de la biodiversité et la protection des écosystèmes. Grâce à des efforts concertés, il est possible de réhabiliter des habitats dégradés et de favoriser le retour d'espèces en danger.

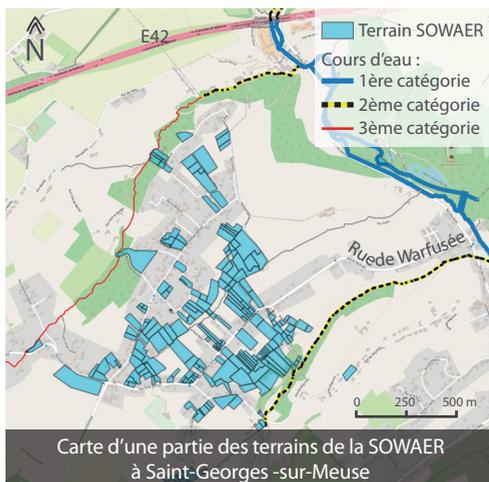


Tadornes de Belon - *Tadorna tadorna*

PROJET DE CRÉATION DE LA PREMIÈRE RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE DE SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE

Contexte : l'expansion de l'aéroport de Liège à Grâce-Hollogne

Au début des années 2000, les nuisances générées par l'expansion de l'aéroport de Liège ont conduit à la mise en place d'un Plan d'Exposition au Bruit. Ce plan a divisé l'aéroport et ses alentours en quatre zones (A, B, C et D) à l'intérieur desquelles la Région Wallonne prévoyait le rachat de terrains et de biens immobiliers en zones A et B. La Société Wallonne des Aéroports (SOWAER) a ainsi acquis de nombreuses parcelles, laissées en friche ou entretenues par des riverains et des agriculteurs en prairies de fauche ou pâturage intensifs.



Collaboration pour la création d'une Réserve Naturelle

Depuis 2022, le CRMA collabore avec la SOWAER et le Département de la Nature et des Forêts (DNF) en vue de créer une Réserve Naturelle Domaniale (RND), espace naturel protégé appartenant à la Région, sur environ 34 ha en zones A et B à Saint-Georges-sur-Meuse et Flémalle. Ce serait la première réserve naturelle sur le territoire de la Commune de Saint-Georges-sur-Meuse.



Des visites de terrain avec les différents acteurs ont d'abord confirmé le potentiel écologique de ces terrains. Le Département de l'Étude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA) a ensuite été sollicité pour réaliser un inventaire floristique et faunistique plus poussé. L'objectif de cette étude détaillée est d'élaborer un plan de gestion et de développer des aménagements favorables à la biodiversité (vergers conservatoires, circuit didactique, pâturage extensif, mise en lumière de zones humides...).

Inventaire floristique

Débutés en juin, ces inventaires ont révélé de nombreuses espèces intéressantes. Au niveau de la flore, plusieurs prairies abritent de l'avoine dorée (*Trisetum flavescens*), centaurée (*Centaurea jacea*), grande marguerite (*Leucanthemum vulgare*), millepertuis (*Hypericum perforatum*), grand boucage (*Chaerophyllum temulum*), cardamine des près (*Cardamine pratensis*), berce commune (*Heracleum sphondylium*), stellaire graminée (*Stellaria graminea*), véronique petit chêne (*Veronica chamaedrys*)... Ces espèces sont caractéristiques des prairies maigres de fauche de basse altitude, un habitat Natura 2000 d'intérêt communautaire en forte régression ces dernières années, conséquence de l'intensification des pratiques agricoles, du labour des prairies permanentes, de l'urbanisation et des tontes de jardins trop régulières.

Inventaire faunistique

Concernant la faune, les tritons alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) et ponctué (*Lissotriton vulgaris*), toutes deux espèces protégées, ont été recensés dans une zone humide. De plus, plusieurs individus d'eucères noirâtre (*Eucera nigrescens*), une abeille solitaire en danger, ont été observés. Une autre surprise fut la découverte de la guêpe solitaire (*Ectemnius nigritarsus*), déclarée disparue de Belgique avant 2019 et dont la dernière occurrence datait de 1946.



Centaurée - *Centaurea jacea*



Eucères noirâtre mâle - *Eucera nigrescens*

© J-Y Baugnée

Prochaines étapes et implication des riverains

Les résultats complets seront diffusés à la mi-septembre. La SOWAER souhaite présenter les propositions d'aménagements et les pratiques extensives qui existent aux agriculteurs qui utilisent ces parcelles et aux riverains, les incluant ainsi dans la réflexion du projet final.

En collaborant étroitement avec les citoyens et acteurs locaux, ce projet promet de protéger des espèces et milieux rares, ainsi que de promouvoir des pratiques écologiques durables.

Contexte d'assainissement

Malgré les efforts de sensibilisation et de mise en conformité, de nombreux rejets d'eaux usées non épurées persistent. Cela est particulièrement vrai dans les zones d'assainissement autonome où le bâti existant a été construit avant l'approbation du plan d'assainissement. Dans ce cas, à moins qu'un problème de salubrité publique n'amène la commune à imposer un système d'épuration individuel, il n'y a aucune obligation d'assainissement. Des primes pour encourager les particuliers à faire cet investissement existent toutefois.

Dans le cadre d'un projet BiodiverCité, la Commune de Modave, en collaboration avec le CRMA, a planté des hélophytes dans deux fossés accumulant des eaux usées. Le budget global attribué à ce projet a été d'environ 700€. L'objectif principal est de renforcer les **processus d'auto-épuration** des fossés ciblés afin de limiter l'impact sur le milieu aquatique récepteur.

Avantage de la démarche :

- **Biodiversité** : préservation, voire renforcement, de la biodiversité : des écosystèmes se développent dans les filets d'eau et petits cours d'eau, favorisant les plantes mellifères, de nouveaux habitats, l'ombrage, les supports de reproductions.
- **Maillage écologique** : renforcement du réseau écologique et des zones naturelles interconnectées qui favorisent la circulation des espèces.
- **Attrait paysager** : embellissement du paysage et réduction des nuisances olfactives.
- **Ralentissement de l'eau** : limitation de l'arrivée massive d'eau en aval, réduisant le risque d'inondation et favorisant l'infiltration de l'eau.

Chantier participatif

Le samedi 15 juin, huit bénévoles du groupe biodiversité de Modave accompagnés du CRMA ont planté des hélophytes dans deux fossés communaux. Les espèces incluaient la massette à feuilles étroites (*Typha angustifolia*), l'iris des marais (*Iris pseudacorus*), salicaire commune (*Lythrum salicaria*) et d'autres plantes aquatiques. Les plantations ont été réalisées sur 40 mètres rue Rausa, devant une école, ajoutant une dimension éducative au projet, et sur 70 mètres rue Campagne.

Ce projet montre que des actions concrètes, même à petite échelle, peuvent avoir un impact significatif sur l'environnement et la qualité de vie des citoyens.



NOUVEAU PROJET D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU DANS LE BASSIN DE LA GULP

Un projet pilote a été lancé à Hombourg pour améliorer la qualité des eaux de la Gulp, un affluent majeur de la Gueule. Ce projet, mené en partenariat avec Ark Rewilding Nederland, la Commune de Plombières, Natagora, l'AIDE, et le CRMA, vise à répondre aux défis environnementaux posés par les rejets d'eaux usées domestiques. Depuis 2021, le bassin de la Gulp en Wallonie est classé en Zone d'Assainissement Autonome. Cela signifie que l'assainissement des eaux usées est réalisé au moyen de Systèmes d'Épuration Individuelle (SEI), la zone ne bénéficiant pas de raccordement à une station d'épuration collective.

Enjeux environnementaux et objectifs du projet

La Gulp est soumise à une pression importante due aux rejets d'eaux usées domestiques non épurées, provenant directement des habitations et entreprises, ou par l'intermédiaire d'égouts communaux. Ces pratiques impactent la biodiversité et la qualité de l'eau. L'objectif principal est de sensibiliser les habitants à l'impact de ces rejets et d'encourager l'installation de SEI. Ce projet se veut « pilote » : il s'agit de développer une approche et d'expérimenter une méthodologie nouvelle qui pourrait être transposée dans d'autres bassins versants.

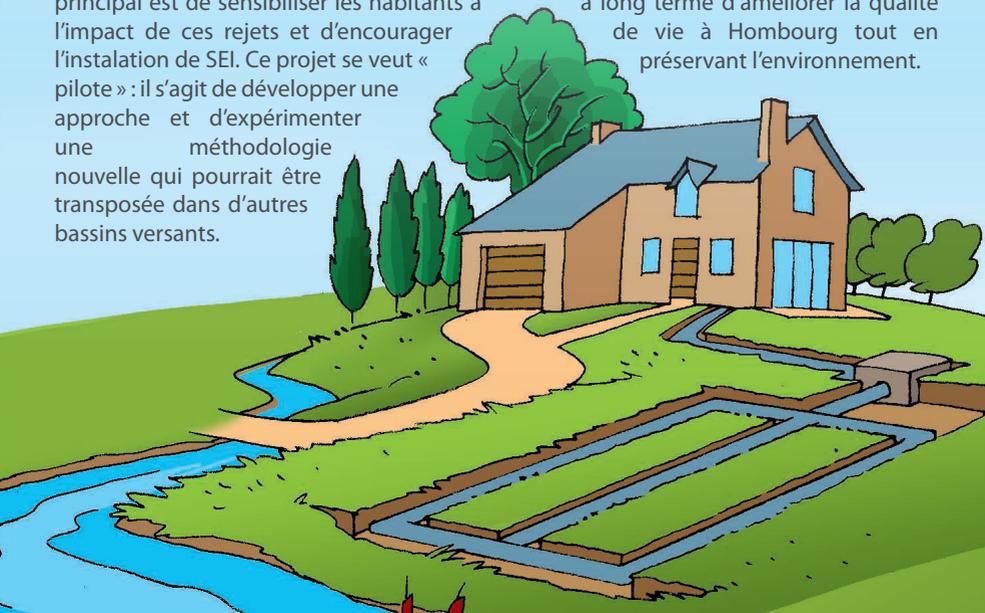


Actions prévues

Le projet comprend plusieurs actions concrètes, telles que l'identification des points de rejet et la mise en place d'un plan de sensibilisation. Benjamin Beerten, nouveau chargé de mission du CRMA, coordonne ces efforts, en mettant l'accent sur la sensibilisation des riverains aux bonnes pratiques à adopter pour préserver la Gulp.

Impacts attendus

Cette initiative représente un effort collectif pour restaurer et préserver la qualité de l'eau de la Gulp. Sa réussite dépendra de l'engagement des habitants et des acteurs locaux, avec pour objectif à long terme d'améliorer la qualité de vie à Hombourg tout en préservant l'environnement.



focus

Comment réagir en cas de pollution de cours d'eau ?

La pollution des cours d'eau est une préoccupation majeure en Wallonie, impactant l'environnement, la faune et la flore, ainsi que la santé publique. En tant que citoyen responsable, il est important de savoir comment réagir face à une telle situation.

Identifier une pollution potentielle

Avant de signaler une pollution, il est mieux de s'assurer qu'il s'agit bien d'une contamination. Parfois, des tests de qualité de l'eau, détection de fuites ou autres peuvent donner l'impression d'une pollution. Par exemple, des colorants inoffensifs, comme la fluorescéine (jaune-vert fluo), peuvent être utilisés pour tracer les flux d'eau et évaluer leur dispersion. Ce colorant biodégradable rend l'eau temporairement fluorescente sous lumière UV, ce qui peut parfois être confondu avec une pollution réelle.



Signes de pollution réelle

- » Changement soudain de la couleur de l'eau (rouge, noir, etc.)
- » Irisation (reflets multicolores à la surface de l'eau) – pollution aux hydrocarbures
- » Présence de mousse ou de résidus huileux
- » Odeurs chimiques ou nauséabondes
- » Mortalité de poissons ou autres organismes aquatiques



Si vous êtes témoin d'une pollution dans le cours d'eau, n'hésitez pas à contacter immédiatement SOS Environnement Nature :

Si vous êtes dans une commune francophone composez le 1718.

Si vous êtes dans une commune germanophone composez le 1719.

Ce service est disponible 24h/24 et 7j/7 pour tous (citoyens, services d'urgence ou entreprises) et est totalement gratuit. En cas d'urgence, un agent se rendra rapidement sur place.



Précautions à prendre

- » Appeler le 1718 (ou le 1719), préciser le lieu exact des faits, les caractéristiques de la situation (odeur, coloration, mousse, irisation, longueur de dissémination, mortalité animale...) ainsi que vos coordonnées en cas de besoins
- » Ne pas toucher l'eau
- » Prévenez ensuite votre commune qui pourra faire appel aux services de secours afin le cas échéant d'assurer une intervention d'urgence en vue d'endiguer la progression du polluant
- » Prenez des photos et notez l'heure et les caractéristiques de la pollution observée afin de les transmettre aux autorités compétentes si nécessaires
- » Evitez les publications facebook qui ne sont pas lues par les services compétents et ne servent donc pratiquement à rien

Quand Appeler ?

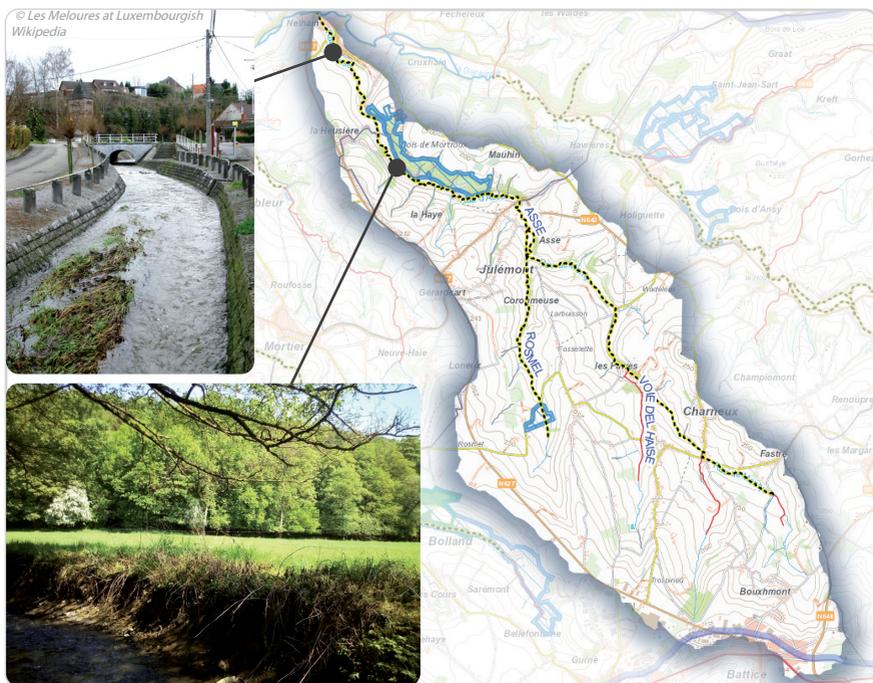
Il est important de réagir rapidement pour minimiser l'impact de la pollution. Contactez SOS environnement dès que vous constatez des signes de pollution.

En cas de doute sur la nature de la pollution, vous pouvez prendre des photos et les transmettre au service environnement de votre commune.

Action du CRMA

Un groupe de travail a été mis en place cette année à l'échelle de la Province de Liège afin de favoriser la coordination entre les acteurs du territoire et d'améliorer la prise en charge des pollutions accidentelles.

Carte d'identité Le ruisseau d'Asse



Son ou ses nom(s) : Ruisseau d'Asse, ruisseau de Monty, ri d'Asse.

Source et confluence : Il prend sa source au sein du plateau au nord de Battice et se jette dans la Berwinne au niveau de Mortoux.

Affluent de : la Berwinne.

Catégorie (gestionnaire) : en 3^{ème} catégorie (commune) de la source jusqu'à la confluence avec le Bouxhmont, puis en 2^{ème}-catégorie (province) jusqu'à la Berwinne.

Données chiffrées MV16R : 8.9 km ; 1755 ha ; 29.626 habitants

Occupation du sol : territoires agricoles (cultures permanentes et terres arables) : 11% ; forêts et milieux semi-naturels : 2% ; territoires artificialisés : 5% ; surface enherbée : 72% ; milieux de végétation arbustive ou herbacées : 1%.

Site de Grand Intérêt Biologique : Le Bois de Mortroux (SGIB n°2656) s'étend sur

environ 2 km le long du versant droit du Ruisseau d'Asse. Cette forêt communale, composée d'un peuplement feuillu varié dominé par les chênes, est une forêt ancienne, en place depuis le 18^{ème} siècle. On y trouve de nombreux arbres à cavités et arbres morts, abritant une faune saproxylique remarquable. Plus de 200 espèces de Coléoptères saproxyliques y ont été recensées, notamment *Ampedus elegantulus*, *Brachygonus megerlei*, *Elater ferrugineus*, *Gnorimus variabilis*, le prion tanneur (*Prionus coriarius*) et le sinodendron cylindrique (*Sinodendron cylindricum*). Le bois abrite également des espèces végétales notables telles que la cardère velue (*Dipsacus pilosus*) et le colchique d'automne (*Colchicum autumnale*). De plus, la présence de la cigogne noire (*Ciconia nigra*), longtemps persécutée, y a été observée. Cette biodiversité riche fait du Bois de Mortroux un site d'importance pour la conservation et l'étude de la faune et de la flore locales.

Qualité de la masse d'eau (MV16R) : Etat écologique : moyen. Paramètres déclassants : orthophosphates, nitrates, nitrates.

Etat chimique : pas bon. Paramètres déclassants : PBT ubiquistes : Mercure, Heptachlore, PBDE.

Anecdote : Le village de Mortroux a été donné en 817 par Louis le Pieux à l'abbaye de Cornelimunster, devenant une seigneurie. Après des périodes de destruction et de changement de souveraineté, le village s'est développé au fil des siècles.

Un moment clé dans l'histoire de Mortroux survient en 1904, avec l'arrivée du Vicinal « Ligne 73 », un tramway venant de Liège et traversant le village en direction de Fouron-le-Comte. Ce moyen de transport

devient une partie essentielle de la vie locale. Cependant, les guerres mondiales perturbent son fonctionnement, et le transport des voyageurs est finalement abandonné.

En 1973, la ligne est restaurée sous la forme du train touristique « Li Trimbleu », qui sillonne la région et redonne vie à cette voie historique jusqu'en 1991.

Balades à proximité : La balade du Bois de Mortroux et du ruisseau d'Asse propose une boucle de 3,65km et vous amène à travers bois et prairies, ponctuée par plusieurs points d'eau le long du trajet, avec seulement 200 mètres de route. Le départ se fait depuis la rue Mauhin, en passant par la rue Foulerie, puis en longeant l'ensemble du bois de Mortroux. Elle convient à tous les niveaux.

En bref

BIENVENUE À NOS NOUVEAUX COLLÈGUES !

Nous sommes ravis d'annoncer l'arrivée de deux nouveaux membres dans notre équipe, apportant chacun une expertise pour renforcer nos actions.

Benjamin Beerten rejoint notre équipe en tant que chargé de la qualité de l'eau sur le Gulp et de la mission «Inondation» sur l'ensemble de la Meuse Aval. Il a déjà participé à l'organisation du Comité Technique par Sous-Bassins Hydrographiques (CTSBH) du CRMA au mois de juin.

Nous accueillons également **Grégoire Hanriot** en tant que chargé de mission inventaire des atteintes. Il apporte son soutien à Marie-Claire Houée, qui coordonne ces inventaires et à Annabelle Gigot, qui se concentre sur la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes sur la Meuse Aval.

Leur expertise renforce notre engagement à protéger et à améliorer nos cours d'eau. Bienvenue à bord !



Contactez-nous!

info@meuseaval.be

Locaux de Wanze : 085/61.21.40 | Rue Lucien Delloye, 1 à 4520 Wanze

COMITÉ LOCAL GEER > OLIVIER DOUPAGNE | 0493/18.11.49 | geer@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL HOYOUX > SÉBASTIEN DEVILLERS | 0474/31.15.15 | hoyoux@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL MEHAIGNE > SAMUEL VANDER LINDEN | 0478/19.03.78 | mehaigne@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL MEUSE FLUVIALE > CORENTIN AMAND | 0473/18.71.34 | fleuve@meuseaval.be

CONVENTION EEE > ANNABELLE GIGOT | 0474/52.09.36 | invasives@meuseaval.be

ANIMATIONS > LUDIVINE JANSSENS | 0499/70.82.99 | animation@meuseaval.be

INVENTAIRES DE TERRAIN :

> **MARIE-CLAIRE HOUÉE** | 0478/19.03.89 | inventaire@meuseaval.be

> **GRÉGOIRE HANRIOT** | 0495/29.58.96 | gregoire.hanriot@meuseaval.be

QUALITÉ DE L'EAU SUR LE GULP ET CHARGÉ DE MISSION «INONDATION» :

> **BENJAMIN BEERTEN** | 0495/29.58.93 | gulp@meuseaval.be ou inondation@meuseaval.be

COORDINATION / ADMINISTRATION > EDMÉE LAMBERT | administration@meuseaval.be

Locaux de Plombières : 0496/81.81.30 | Rue du Chemin de fer, 25 à 4850 Plombières

COMITÉ LOCAL BERWINNE - JULIENNE > PATRICK RIXEN | berwinne@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL GUEULE > PATRICK RIXEN | gueule@meuseaval.be

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents réalisé avec le soutien du Service Public de Wallonie, des provinces de Liège et de Namur et des 51 communes et villes partenaires : Amay, Ans, Aubel, Awans, Bassenge, Berloz, Blegny, Braives, Burdinne, Clavier, Crisnée, Dalhem, Donceel, Eghezée, Faimés, Fernelmont, Fexhe-le-Haut-Clocher, Flémalle, Geer, Grâce-Hollogne, Hannut, Havelange, Héron, Herstal, Herve, Huy, Juprelle, La Bruyère, La Calamine, Lontzen, Marchin, Modave, Nandrin, Neupré, Ohey, Oreye, Oupeye, Plombières, Raeren, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Soumagne, Thimister-Clermont, Tinlot, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Visé, Wanze, Waremme, Wasseiges, Welkenraedt.



Layout : Elise Latinne.

Mise en page : Justine Sarthe, CRMA.

Éditeur responsable: Béatrice Moureau, présidente.

Imprimé sur papier PEFC.

Ou...
Abonnez-vous
en ligne sur
meuseaval.be

Talon d'adhésion

Oui! Je suis intéressé(e) par la gestion de l'eau et des cours d'eau.

Je souhaite recevoir gratuitement le bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval.

Prénom, NOM :

Par mail :

Par courrier :

Talon à renvoyer à la cellule de coordination par mail ou par courrier.

Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents : Rue Lucien Delloye, 1 à 4520 Wanze
info@meuseaval.be | www.meuseaval.be

